

Annonce définitive des résultats intermédiaires

de l'offre publique d'acquisition de

CNAC Saturn (NL) B.V., Amsterdam, Pays-Bas

sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune en mains du public de

Syngenta SA, Bâle, Suisse

Le 8 mars 2016, CNAC Saturn (NL) B.V., une société privée à responsabilité limitée (*besloten ven-nootschap met beperkte aansprakelijkheid*) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et enregistrée au registre du commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 65434552 (l'**Offrant**), a publié le prospectus d'offre (le **Prospectus d'Offre**) en vue de son offre publique d'acquisition en vertu des articles 125 et suivants de la loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (l'**Offre**) portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Syngenta SA (**Syngenta**) d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (chaque action une **Action Syngenta**). Le prix d'offre se monte à USD 465 en espèces pour chaque Action Syngenta, déduction faite du montant brut de tout effet dilutif en lien avec les Actions Syngenta avant l'Exécution de l'Offre, comme exposé plus en détail dans le Prospectus d'Offre.

Le termes qui ne sont pas définis dans cette annonce ont le sens qui leur est assigné dans le Prospectus d'Offre.

Résultats intermédiaires définitifs

À l'issue de la période de l'offre fixée au 4 mai 2017, 16:00 HAEC (la **Période de l'Offre**), la participation de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant se monte à 76'128'826 Actions Syngenta au total (y compris 10'512'466 Actions Syngenta représentés par 52'562'327 ADSs), correspondant à 82.23 % des droits de vote émis et du capital-actions émis de Syngenta (taux de participation) et se compose:

- des 75'925'206 Actions Syngenta au total (y compris 10'512'466 Actions Syngenta représentées par 52'562'327 ADSs) qui ont été apportées à l'Offre ou à l'Offre U.S. jusqu'à l'échéance de la Période de l'Offre, soit 82.19 % des 92'374'529 Actions Syngenta faisant l'objet de l'Offre à la fin de la Période de l'Offre (taux de réussite); et
- des 203'620 Actions Syngenta détenues par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant à la fin de la Période de l'Offre.

Le tableau suivant donne un aperçu des résultats intermédiaires:

	Nombre d'Actions Syngenta	Capital-actions/ droits de vote (taux de participation)	Taux de réussite
Actions Syngenta apportées à l'Offre	75'925'206	82.01%	82.19%
Actions Syngenta détenues par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant à la fin de la Période de l'Offre	203'620	0.22%	
Résultats intermédiaires	76'128'826	82.23%	

Première Exécution, Période Supplémentaire d'Acceptation et Deuxième Exécution

La condition de l'Offre selon la Section B.8(1)(a) du Prospectus d'Offre (*Taux minimal d'acceptation*) a été remplie et l'Offre a été couronnée de succès. Sous réserve des droits de l'Offrant en vertu de la Section B.8 du Prospectus d'Offre:

- la Première Exécution de l'Offre pour les Action Syngenta qui ont été valablement apportées et n'ont pas été retirées durant la Période de l'Offre aura vraisemblablement lieu le 18 mai 2017;
- conformément à la Section B.6 (*Période Supplémentaire d'Acceptation*) du Prospectus d'Offre, la Période Supplémentaire d'Acceptation de 10 Jours de Bourse pour l'acceptation ultérieure de l'Offre commencera le 11 mai 2017 et durera jusqu'au 24 mai 2017 à 16:00 HAEC; et
- la Deuxième Exécution de l'Offre pour les Actions Syngenta qui ont été valablement apportées après l'échéance de la Période de l'Offre ou qui seront valablement apportées durant la Période Supplémentaire d'Acceptation aura vraisemblablement lieu le 7 juin 2017.

Acceptation de l'Offre durant la Période Supplémentaire d'Acceptation

Les actionnaires qui n'ont pas apporté leurs Actions Syngenta à l'Offre durant la Période de l'Offre ont la possibilité d'accepter l'Offre durant la Période Supplémentaire d'Acceptation qui arrivera à échéance le 24 mai 2017, à 16:00 HAEC. Les actionnaires de Syngenta doivent être conscients du fait que leur banque dépositaire pourrait leur impartir un délai pour apporter leurs Actions Syngenta échéant avant le 24 mai 2017, à 16:00 HAEC, et doivent agir conformément aux instructions de leur banque dépositaire.

Annulation des titre restants et retrait de la cotation

Comme décrit de façon plus détaillée à la Section E.3 (*Intentions de l'Offrant concernant Syngenta*) et à la Section K.7 (*Squeeze-out et retrait de la cotation*) du Prospectus d'Offre, l'Offrant se réserve le droit, après la Deuxième Exécution, soit de demander l'annulation des Actions Syngenta non apportées auprès du tribunal compétent, soit, dans le cadre d'une fusion squeeze-out, de fusionner Syngenta avec une société directement ou indirectement contrôlée par l'Offrant, les actionnaires restants recevant une indemnisation obligatoire à la place d'actions de la société

survivante, si les conditions légales sont réunies. En outre, l'Offrant envisage de requérir de Syngenta qu'elle demande auprès de la SIX Swiss Exchange la décotation des Actions Syngenta ainsi qu'une exemption de certaines obligations de reporting et de publicité jusqu'à la date de la décotation des Actions Syngenta, dans chaque cas conformément au règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. En outre, l'Offrant envisage de retirer les ADSs de la cotation sur la New York Stock Exchange aussitôt que possible suite à l'exécution de l'Offre.

Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre peut être obtenu gratuitement (en allemand, français et anglais) auprès de Crédit Suisse SA, Zurich (email: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le Prospectus d'Offre ainsi que d'autres informations en lien avec l'Offre sont également disponibles à l'adresse <http://www.chemchina.com/press>.

Syngenta SA	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives non apportées (première ligne de négoce)	1 103 746	CH001 103 746 9	SYNN
Actions nominatives apportées (deuxième ligne de négoce)	31 612 454	CH031 612 454 1	SYNNE
Actions nominatives apportées (troisième ligne, non ouverte au négoce, pour le Dispositif de Conversion USD/CHF)	31 631 324	CH031 631 324 3	-

Le 10 mai 2017

Lead Financial Advisor



Financial Advisor et Offer Manager



Financial Advisor



Financial Advisor



Financial Advisor



Financial Advisor



Information Agent

Georgeson